

Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Nos conseils pour circuler et travailler sereinement

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) se tiendront du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre 2024. À cette occasion, Paris et l'Île-de-France accueilleraient plus de **10 millions de visiteurs**. Les restrictions de circulation routière et les fortes affluences attendues dans les transports en commun et les gares pourront impacter vos trajets habituels.

La **Commission Paritaire Territoriale d'Île-de-France** (qui réunit toutes les organisations syndicales du secteur de l'emploi direct à domicile) et le portail d'information **France Emploi Domicile** vous proposent des conseils pour faciliter vos déplacements et votre organisation cet été.

Vous êtes salarié à domicile et vous vous rendez régulièrement chez un particulier employeur en Île-de-France ? Parents employeurs, vous déposez et récupérez votre enfant chez son assistant maternel ou au sein d'une maison d'assistants maternels (MAM) ?

Découvrez nos 5 conseils pour circuler et travailler sereinement pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Conseil n°1 : S'informer sur les JOP

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations utiles sur les JOP aux liens suivants :

- [Périmètres de sécurité et dérogations](#)
- [Anticiper les Jeux](#) : liste des stations de métro et de tram fermées, carte interactive des impacts sur les déplacements en Île-de-France
- [Calcul des itinéraires en transports en commun](#)

Conseil n°2 : Anticiper la planification des congés payés

Pour éviter les difficultés de déplacement et éventuellement participer aux festivités, il est recommandé de prévoir des congés payés sur la période (notamment entre le 26 juillet et le 11 août). Particuliers employeurs, salariés et assistants maternels, pensez à en discuter dès à présent ! Retrouvez les règles applicables aux [congés payés des salariés](#) et aux [congés payés des assistants maternels](#) sur le site France Emploi Domicile.

Conseil n°3 : Aménager les horaires de travail

Pendant la période, et si cela est possible, signer un avenant temporaire permet d'aménager les horaires de travail pour éviter tout déplacement durant les jours d'épreuves olympiques et/ou sur les heures d'affluence dans les transports en commun.

Vous trouverez un [modèle d'avenant au contrat](#) sur le site [France Emploi Domicile](#).

Conseil n°4 : Prévoir une attestation

Le salarié amené à se déplacer en voiture dans l'un des périmètres de sécurité « rouge » pour se rendre au domicile de son employeur doit s'inscrire sur la plateforme numérique de la Préfecture de Police, afin de se procurer un justificatif dématérialisé à présenter aux forces de l'ordre à l'entrée du périmètre. Pour obtenir ce justificatif, il doit fournir une attestation employeur dont vous trouverez [deux modèles sur le portail France Emploi Domicile](#).

À noter : la Ville de Paris proposera un dispositif dédié aux personnes rencontrant des difficultés avec le numérique.

Conseil n°5 : Dialoguer et communiquer

Une communication claire, pédagogique et bienveillante entre salarié et employeur est essentielle pour gérer sereinement toute situation qui peut se présenter. C'est pourquoi il est indispensable d'échanger en amont des JOP, pour partager et mettre en place rapidement et efficacement les mesures adaptées. Pendant cette période, chacun doit s'adapter et faire preuve de souplesse face aux difficultés des autres.

[Découvrez nos conseils pour gérer au mieux votre relation de travail pendant les JOP.](#)